



LE MAIRE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX
02 40 28 47 13 02 40 28 42 24
Courriel : mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet : www.saint-aubin-des-chateaux.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

2023-96 du 28 juillet 2023

Règlementant la circulation de la RD-40 -Rue de la Vigne

LE MAIRE DE SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX

- VU** la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- VU** l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- VU** la demande formulée par l'entreprise TE44 chez OMEXOM DISTRIBUTION ANCENIS représenté par M. GUILLERON Pierrick – 243, Rue de la Bossarderie 44154 ANCENIS, demandant l'autorisation pour réaliser des travaux de raccordement Enedis souterrains avec terrassement.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 21 aout 2023 et pour une durée de 60 jours la circulation, située sur la RD 40 – Rue de la Vigne - en agglomération, sera réduite à une voie et régulée par la mise en place d'un alternat manuel, afin de permettre la réalisation des travaux. (Zone de travaux en annexe).

La circulation sera rétablie à double sens en dehors des heures d'ouverture du chantier.

ARTICLE 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 : La circulation des riverains et l'accès aux propriété riveraines seront maintenus.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en lieu habituel

A Saint-Aubin-des-Châteaux,
Le 28 juillet 2023
Le Maire, **RABU Daniel**



